



COMPTE-RENDU N°8 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 13 décembre à 18h30

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montpon, sous la Présidence de Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation : le 5 décembre 2018

PRESENTS : MM. GUERIN – GONTHIER – VERGNAUD – TALIANO – DEJEAN – CHAUSSADE – PILET – COUSTILLAS – GUILLAUME – LOTTERIE – RICHARD – GABRIEL – WILLIAMS – LAGOUBIE – BLIN – AUXERRE RIGOULET – SALAT – CABROL – GIMENEZ – DUFOURGT – LEY – DARRACQ – LAULANET

EXCUSES / ABSENTS : MM. SEGONZAC (procuration M. GUERIN) – PIEDFERT– DELIBIE (procuration M SALAT) – MARCADIER (procuration Mme GIMENEZ) – DUHARD – LACHAIZE – BORDERIE – CABIROL

Secrétaire de séance : Madame Geneviève AUXERRE RIGOULET

- **Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 21 novembre 2018**

Le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 21 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

- **Atelier de la Réussite - Création d'un Budget Annexe**

En vue de l'ouverture de l'Atelier de la Réussite au 1er janvier 2019, il convient de créer un budget distinct du budget principal car cette structure accueille à la fois pépinière d'entreprises et espace de co-working et télétravail.

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront donc inscrites au budget 2019 de ce budget annexe qui au vu de son activité, sera assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M 14,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de créer au 1er janvier 2019 un budget annexe relatif à l'Atelier de la Réussite et sera dénommé « Budget Annexe Atelier de la Réussite »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document dans le cadre de cette affaire.

Vote : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

- **Vote du Budget Annexe « l'Atelier de la Réussite » - exercice 2019**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le Budget Annexe « L'Atelier de la Réussite » 2019 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement (détail en annexe) :

- Dépenses et recettes : 50 390,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le Budget Annexe 2019 tel que détaillé ci-dessus.

Vote : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

- **Atelier de la Réussite – détermination des tarifs de location**

Vu l'étude de faisabilité réalisée par les cabinets d'études « Convergences » et « Conseil et stratégie durables » rendue le 8 juin 2017 sur la création d'un espace de développement économique, Considérant qu'il est préconisé de gérer cet équipement en direct par la collectivité, Suite à l'étude des différents tarifs pratiqués par les équipements similaires autour de la CCIDL,

Il est proposé au Conseil communautaire d'assurer la gestion directe de cet espace de développement économique nommé « L'Atelier de la Réussite » et d'adopter les tarifs comme suit.

Une convention d'occupation sera consentie et acceptée moyennant une redevance mensuelle évolutive à date anniversaire, soit :

- Pour un Bureau :

Nature	Année 1	Année 2	Eventuelle Année 3
LOYER	150€ HT / Mois	170€ HT / Mois	190€ HT / Mois
CHARGES	3€ / m ² HT / Mois	3€ / m ² HT / Mois	3€ / m ² HT / Mois

Nota : Surfaces retenues pour le calcul : Bureaux 1 et 5 : 13m², Bureaux 2-3 et 4 : 12 m²

- Pour un Bureau Double :

Nature	Année 1	Année 2	Eventuelle Année 3
LOYER	170€ HT / Mois	190€ HT / Mois	210€ HT / Mois
CHARGES	3€ / m ² HT / Mois	3€ / m ² HT / Mois	3€ / m ² HT / Mois

Nota : Surfaces retenues pour le calcul : Bureaux 1 et 5 13m², Bureaux 2-3 et 4 : 12 m²

- Pour un Atelier, considérant que les charges de chauffage sont moins importantes et que les sous compteurs permettront de facturer l'électricité en cas de dépassement :

Nature	Année 1	Année 2	Eventuelle Année 3
LOYER	4€ / m ² HT / Mois	5€ / m ² HT / Mois	6€ / m ² HT / Mois
CHARGES	2€ / m ² HT / Mois	2€ / m ² HT / Mois	2€ / m ² HT / Mois

Nota : Surfaces retenues pour le calcul : Atelier 1 : 50 m², Atelier 2 : 66 m² et Atelier 3 : 56 m²

- Espace Coworking :

- Tarif Résident plein temps : 120€ HT /mois (engagement 6 mois minimum)
- Tarif Résident 1 jour/semaine : 45€ HT/mois (engagement 6 mois minimum)
- Tarif Résident 2 jours / semaine : 90€ HT/mois (engagement 6 mois minimum)
- Tarif Nomade (*Attention Prix TTC*)
 - o Carte de 10 ½ journées : 80€ TTC
 - o Prix journée : 14€ TTC
 - o Prix ½ journée : 9€ TTC

- Salle de réunion (équipée pour la vidéoprojection - capacité 10 places)

- o 45€ TTC la journée
- o 30€ TTC la ½ journée